

Envoi par courrier et par télécopieur : (418) 727-3721

Québec, le 15 juillet 2005

M. Carol Lizotte
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
92, 2^e rue Ouest, bureau 207-1
Rimouski (Québec) G5L 8B3

Objet : Projet d'aménagement d'un parc éolien à Murdochville

Monsieur,

À la suite de l'audience publique tenue en mai et juin dernier sur le projet précité, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes :

- Énergie Éolienne Murdochville inc., dans son Addenda à l'étude d'impact (PR3.3, p. 1) mentionne que le MRNF a proposé une entente superficière dans un secteur de la réserve faunique des Chic-Chocs afin de permettre la relocalisation des éoliennes qui devaient être situées sur le mont Porphyre. La commission aimerait avoir le dépôt de cette entente afin de connaître les exigences du Ministère en termes de conditions d'implantation et les partenaires qui ont été ou seront consultés.
- Est-ce que le processus suivi dans le cas des projets d'appel d'offres d'approvisionnement du premier 1000 MW d'énergie éolienne (consultation des partenaires, dont la SEPAQ et le MDDEP, conditions d'implantation selon les usages et les zones décrites dans le PRDTP) s'appliquera pour l'obtention d'ententes superficières pour les parcs éoliens à venir du promoteur Énergie Éolienne Murdochville inc. et sinon quelle sera la procédure suivie ?
- Quel processus s'applique pour tout projet qui ne sera pas soumis aux appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution, tels les projets communautaires, ceux de moins de 10 MW, les projets à des fins d'essai et les projets avec Hydro-Québec Production ?

- Le processus suivi dans le cas des projets d'appel d'offres d'approvisionnement du premier 1000 MW d'énergie éolienne (obtention d'une lettre d'intention avec consultation des partenaires, dont la SEPAQ et le MDDEP, conditions d'implantation selon les usages et les zones décrites dans le PRDTP) va-t-il s'appliquer pour l'appel d'offres du 2000 MW annoncé récemment par le Gouvernement ?
- Un Plan régional de développement du territoire publique (PRDTP) pour le volet éolien a-t-il été fait ou est-il prévu pour d'autres régions du Québec et si oui, lesquelles ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Josée Méthot
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission